

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE

DÉCISION N° DM-24-087 EN DATE DU 26 MARS 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Lylo Prod, représentée par Madame Sandrine Gabillet, directrice, dont le siège social est situé 70 rue de la Couture - 36000 Châteauroux – pour l'organisation d'un concert des Frères Dübz, samedi 4 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT la programmation de la manifestation « Vincennes fête l'Europe – La Grèce à l'honneur » organisée par la ville de Vincennes, samedi 4 mai 2024 ;

DÉCIDE

DE SIGNER *avec* l'association Lylo Prod, représentée par Madame Sandrine Gabillet, directrice, dont le siège social est situé 70 rue de la Couture - 36000 Châteauroux – un contrat de cession pour l'organisation d'un concert des Frères Dübz, samedi 4 mai 2024, dont le prix de cession est fixé à 1 266 € (mille deux cent soixante six euros TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des relations internationales.

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240326-Imc1H11592H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/03/2024

Date de Publication: 26/03/2024